

# COMMISSION ECB DU CNPN du 25 Septembre 2019

## Avis sur le bilan du PNA en faveur du Râle des genêts (*Crex crex*) 2013-2018



Sur les 28 actions menées et prévues dans le plan, 12 ont une exécution satisfaisante, 12 une exécution moyenne et 4 non correctement menées.

Les effectifs de Râles des genêts sont passés de 2 000/2 800 mâles chanteurs en 1976, à 1 150 en 1998, puis 550 en 2009, 350 en 2012 et enfin 150 en 2018, ce qui en fait dorénavant une espèce **en danger** selon les critères UICN.

Les moyens d'animation nationaux sont de 14 à 18,5 mille € par an et aucun moyen n'est alloué aux partenaires.

Le CNPN ne comprend pas qu'un montant aussi faible lui soit accordé étant donné ce déclin sévère des effectifs et la complexité des opérations de conservation. Une grande partie de la survie de l'espèce dépend des mesures agricoles et du relationnel délicat avec le monde agricole conduisant à une politique agri-environnementale indispensable.

### Les points positifs du plan :

- le réseau des acteurs du plan sont motivés et encore nombreux (de l'ordre de 200 membres),
- les liens avec les pays voisins concernés (Belgique, Irlande, Écosse) sont réguliers,
- les outils de communication (plaquettes, newsletter, blog, échanges ...) sont actifs,
- les relations avec le monde agricole, les MAEC « spécial râles de genêts », fonctionnent.

### Les points négatifs du plan :

- l'évolution des effectifs est catastrophique (- 90 % en 30 ans),
- l'absence de déclinaison d'animation du PNA dans les régions concernées est un frein à la bonne mise en œuvre des mesures du plan,
- le changement climatique : les inondations hivernales ont quasiment disparu et les inondations printanières noient les couvées,
- le retard des paiements des MAEC aux agriculteurs lié au transfert aux régions des crédits du deuxième pilier de la PAC a été un frein à la signature de nouveaux contrats,
- la fin des jachères PAC en 2008-2009 ont constitué un accélérateur de la perte des habitats de reproduction dans notre pays,
- la connaissance des voies de migration et des sites d'hivernage est très mal connue et ne permet pas d'agir par une action internationale efficace,
- les fauches tardives au 20 juin sont inopérantes pour la survie des nichées, les MAEC sont à revoir vu leur manque d'efficacité...

C'est pourquoi le CNPN loue les actions menées dans le cadre du PNA tout en reconnaissant son relatif échec.

### En conséquence, il approuve le bilan et recommande les pistes de progrès pour un nouveau PNA indispensable vu la situation catastrophique du statut de l'espèce :

- eu égard à la forte composante agricole du plan, il serait nécessaire d'impliquer davantage le Ministère de l'Agriculture,
- renégocier entre les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement un nouveau plan agri-environnementale dans le cadre de la prochaine PAC 2021-2027 adaptée à la problématique du Râle de genêts,
- une nouvelle action de surveillance des couvées sur le mode des busards en zones de culture et indemnisation des agriculteurs pour une non-récolte avant le 15 juillet serait à prescrire,
- allouer à l'animation et à des opérations d'envergure (Life nature...) des moyens beaucoup plus conséquents de la part de l'État et des régions concernées par l'espèce, sans quoi elle est condamnée à disparaître dans la prochaine décennie,
- la politique d'acquisition des prairies favorables à l'espèce est à poursuivre avec l'aide des SAFER,
- le volet scientifique doit être développé pour connaître les déplacements in et hors de France par la méthode des GPS, l'intérêt des bandes refuges évalué et un comité scientifique du PNA créé,
- **la coopération internationale devrait être renforcée.**

**Michel METAIS**  
Président de la Commission ECB